

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2018 à 20 heures.**

Date de la convocation : **13 mars 2018**

Date d'affichage : **13 mars 2018**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Laurence BORNEAT, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

**Absents excusés** : Bruno GAILLARD et Christelle GLASSON

**Absent**: Gaëtan PERRON

**Pouvoir** : Bruno GAILLARD donne pouvoir à Maurice MARECHAL  
Christelle GLASSON donne pouvoir à Didier CHARVET

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2018 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**TRAVERSEE DU VILLAGE**

Christophe TEILLARD, adjoint, responsable de la voirie donne un compte rendu de l'avancement du chantier :

- ✓ La pose des potelets fixes et amovibles est en cours.  
Pour rappel, l'objectif des potelets est de protéger les piétons se déplaçant sur le « trottoir » (mode doux) et de ralentir les véhicules.  
La commission voirie va étudier la possibilité de poser des bandes réfléchissantes sur les potelets ou au sol afin de les rendre plus visibles la nuit ou par temps de brouillard.
- ✓ Les travaux de résines (zone 30) et de marquage des PMR (passages piétons, arrêt de car...) se feront après la période de gel.
- ✓ Indique qu'une réunion a eu lieu avec les commissions voirie et fleurissement accompagné de l'entreprise APAS (M. PONSOT) pour définir les espaces verts à réaliser et donne lecture des devis pour :
  - un montant de 4 498,56 € TTC correspondant aux travaux sur la place du 19 mars 1962, devant la mairie, le parking de la mairie,
  - un montant de 1839,60 € TTC correspondant aux travaux au monument aux morts. Une présentation graphique a été projetée.

L'appel à une entreprise permet de faciliter le travail du comité de fleurissement et de déterminer un espace fleuri permanent en limitant les travaux de désherbage. Les travaux seront réalisés en avril. Le coût est intégré au budget d'investissement du projet de rénovation du cœur de village, intégrant les subventions.

Après discussion, le conseil municipal valide les deux devis de l'entreprise APAS.

## **RETABLISSEMENT DE VOIE DE COMMUNICATION SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE (DPAC) DE L'AUTOROUTE A39**

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A39 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire :

- informe que la société APRR a chargé le cabinet de Géomètres-Experts MORNAND-JANIN-SCHENIRER-PIERRE à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation Complémentaire du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A39 qui traverse le territoire de la Commune de BENY,
- présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la société APRR.

*Suite à l'exposé du Maire, et après délibération, le Conseil Municipal :*

**REND** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé de l'autoroute A39, telle qu'elle figure au plan projet.

**NOTE** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR.

**AUTORISE** le Maire ou tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes à la remise de cette voie à la Commune.

## **CONVENTION SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE D 652**

Le Maire :

- rappelle la délibération du 28 juillet 2014 dans laquelle le transfert, à titre gratuit, dans le patrimoine de la Commune des parcelles d'une superficie de 43 387 m<sup>2</sup> avait été fait et dans laquelle il était autorisé à signer l'acte de régularisation de transfert de voiries et tous documents nécessaires à la régularisation authentique de l'acte,
- indique que la parcelle D652 (permettant l'accès au pylône Free Telecom) a été omise au lieu dit Malaval d'une superficie de 588 m<sup>2</sup>,
- indique que Enedis sollicite une servitude en vue de permettre le passage sur ladite parcelle d'une canalisation souterraine matérialisée sur une longueur totale d'environ 35 mètres ainsi que ses accessoires.
- Précise que Enedis verse une indemnité de vingt euros pour la dite servitude,
- Précise que tous les frais, droits et autres seront supportés par ENEDIS,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** la dite servitude citée en objet,

**ACCEPTE** de ENEDIS l'indemnité de 20 euros,

**AUTORISE** le Maire à signer le titre de recettes correspondantes.

## **TOILETTES PUBLIQUES**

Bruno BUIRON, adjoint, présente à l'ensemble du conseil des différents plans et devis reçus pour les travaux des toilettes publiques et rappelle qu'un dossier de subvention a été envoyé au titre du DETR mais qu'à ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Deux projets sont à l'étude. La première hypothèse est l'ajout de sanitaire de ville de type cabine autonettoyante à juxtaposer au bâtiment existant. La seconde hypothèse serait de reconstruire le bâtiment existant afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des devis pour une cabine auto nettoyante ont été reçus.

Il indique que la commission bâtiments travaille sur ce dossier.

## **BUDGETS 2018 DU CENTRE DE LOISIRS ET DES TEMPS D'ACTIVITES SCOLAIRES**

Didier CHARVET, Maire adjoint :

- Présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2018 :
  - ✓ du centre de loisirs qui s'établit à 34 800 € en charges et en produits,
  - ✓ des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui s'établit à 16 420 € en charges et en produits.  
Il est rappelé que le budget est établi jusqu'au 06 juillet 2018 (pour les TAP).
- Rappelle que le réalisé de 2017 s'élevait à :
  - ✓ 35 214.30 € pour le centre de loisirs,
  - ✓ 22 876.65 € pour les Temps d'Activités Périscolaires

Il donne également lecture du rapport d'activités 2017, du projet pédagogique 2018 et du projet éducatif 2018 du centre de loisirs.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :*

**ACCEPTE** le budget primitif 2018 du centre de loisirs et des Temps d'Activités Périscolaires pour un montant de 51 220 € (34 800€ + 16 420€),

**ACCEPTE** le rapport d'activités 2017, du projet pédagogique 2018 et projet éducatif 2018 du centre de loisirs.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire :

**RAPPELLE** que toute subvention doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la collectivité publique, même pour des subventions versées régulièrement chaque année. L'automatisme, ou la reconduction tacite sont des pratiques "anormales" au sens légal du terme. Les associations ont obligation de communiquer les pièces justificatives comme entre autres :

- ✓ Budget
- ✓ Bilan, Compte de résultat
- ✓ Compte rendu d'activité
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Enfin, tout refus de communiquer les documents demandés, peut entraîner l'annulation de l'attribution d'une subvention ou sa restitution (article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938).

**PROPOSE** de verser les subventions aux associations après délibération du Conseil, suite à la réception des demandes.

**DONNE** lecture des demandes reçues à ce jour,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE de** maintenir les montants pour 2018

**ACCEPTE de** verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit du Club des retraités de Bény, de l'ADMR, de la Société de Pêche, du comité des fêtes,
- ✓ une subvention de 378 € au profit de l'amicale des pompiers,
- ✓ une subvention de 24 € au profit de l'amicale des pompiers pour l'abonnement téléphonique pour l'envoi des SMS qui est de 2 € par mois
- ✓ une subvention de 2 000 € au profit du sou des écoles concernant les activités scolaires,
- ✓ une subvention de 70 € au profit de l'association des pupilles de l'Enseignement Public (PEP 01) et à l'association Repas (portage de repas aux aînés).
- ✓ une subvention exceptionnelle au profit du comité des fêtes de Marboz : 70€ pour financer la dotation du classement du challenge pédestre intercommunal.

## **SIVOS**

Christophe TEILLARD, adjoint et délégué SIVOS fait part du compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Coligny de ce jour qui a fixé, pour chacune des communes adhérentes le montant de la contribution due.

Pour 2018, le collège de Coligny compte 438 élèves au total dont 36 élèves de la commune de Bény.

La cotisation pour la commune s'élève à 7 398 € correspondant à :

- ✓ 20 € par élève pour les sorties pédagogiques soit 720 €,
- ✓ 5.50 € par élève pour les frais administratifs soit 198 €,
- ✓ 180 € par élève pour la reconstruction du collège soit 6 480 €.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 : INVESTISSEMENT, LES TROIS TAXES**

Le Maire indique que la commission finances a établi une prévision des travaux d'investissements pour 2018 qui seront présentés lors du prochain conseil municipal pour le vote du budget primitif et indique qu'à ce jour aucune dotation n'a été transmise.

Prévisions 2018 : Robot pour la cantine scolaire, continuité du marché de la traversée du village, de la mise à jour du site internet, des décorations de Noël, un désherbeur thermique.

Le coût du remplacement des points lumineux dégradés par l'orage de grêle du 30 Juillet 2017 est de plus de 15 000€. Ce montant sera pris en charge par le SIEA et son assurance. Les travaux devraient se faire entre avril et juin.

Les trois taxes : A ce jour la commune n'a pas reçu l'état de la Préfecture.

Pour cette année, le transfert du Syndicat intercommunal d'Entretien et d'Aménagement du Sevron Solnan : le budget 2018 de CA3B doit intégrer le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) vers les communes.

Les contributions (13 930.33€) jusqu'alors versées au syndicat, seront absorbées par le budget la communauté d'agglomération.

En contrepartie, les allocations compensatrices de la CA3B seront diminuées du montant des contributions versées par chaque commune aux syndicats de rivière, soit pour Bénv 118 323.40€ (au lieu de 132 253.73€).

Néanmoins, la commune qui avait fait le choix de fiscaliser les contributions versées au syndicat Sevron Solnan, a la possibilité de réintégrer dans ses taux 2018, les taux syndicaux qui ne s'appliqueront plus, ce qui permettra de retrouver, par la fiscalité, le montant défalqué des allocations compensatrices, sans que cela n'augmente la pression fiscale sur le contribuable puisque le taux levé précédemment par le syndicat sera désormais levé par la commune.

Suite à l'exposé du Maire, et après discussion le Conseil Municipal charge le Maire de faire réaliser des simulations des taux qui absorberont cette contribution.

Par contre, pour information, la réforme de la taxe d'habitation (TH) prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans pris en charge par l'Etat, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

## **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2017**

Ce point est reporté pour le prochain conseil car le rapport a été envoyé à la DDT pour vérification à ce jour il n'y a pas de retour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Projet Free Telecom : Pylône au lieudit Malaval:** Maurice MARECHAL, adjoint informe de la réunion d'ouverture de chantier en date du 13 mars 2018, rappelle qu'une redevance de 4000 € par an sera perçue par la commune. La fin des travaux est prévue le 16 avril 2018 et une mise sous tension le 24 avril prochain.

**Banquet des conscrits le 24 mars :** Un rappel est donné à l'ensemble du conseil qui est convié à l'apéritif offert par la municipalité.

**Avis de naissance :** Loris LOUIS, né le 6 mars 2018 à VIRIAT et domicilié 514 grande rue.

**Ecole :** Invitation (des enfants de l'école, les membres du sou ainsi que l'équipe enseignante) au défilé du Carnaval le vendredi 06 avril à 18h30.

**Saisonnier :** A ce jour, deux demandes ont été formulées. La décision sera prise lors du prochain conseil.

**Comité de Fleurissement :** Assemblée générale le 29 mars à 20h00

**SDIS :** Présentation du bilan des opérations 2017 qui se sont déroulées sur la commune. Il comporte quelques chiffres indicateurs, l'évolution du nombre d'interventions au cours des dernières années et la répartition des opérations par famille de sinistres.

Il détaille les centres qui sont intervenus et le nombre d'engins engagés au profit de la commune, ainsi que la répartition horaire des interventions sur les 24 heures de la journée.

Ce document n'a pas vocation à être diffusé mais à répondre aux questions que nous pourrions nous poser en tant qu'autorité de police.

**DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :** Suite au dépôt en janvier d'une demande de subvention pour l'agrandissement du columbarium et acquisition d'une colonne au cimetière, une subvention est allouée au taux de 30 % sur un coût HT de travaux éligibles évalués à 7656 € HT.

**Un village – un orchestre :** Le maire présente un courrier de Bernard DÉMURE proposant un apprentissage musical au plus grand nombre d'enfants par village afin d'offrir une solution en continuité des TAP et continuer à proposer une forme de culture aux enfants. Le public visé est celui des élèves de CE2, CM1 et CM2. Le coût des séances serait de 5€ par enfant et par séance. Le matériel nécessaire est de 10 instruments par communes allant de 118 à 348 euros par instrument. Des demandes de subventions sont en cours auprès du conseil départemental pour la prise en charge des heures des professeurs et du conseil régional pour le matériel dans le cadre des actions jeunes.

Une réflexion est proposée à l'ensemble du conseil municipal afin de définir le mode de participation.

**Prochain conseil :** Lundi 09 avril à 20h00 pour le vote des budgets primitifs de la commune et assainissement, des trois taxes...